
LA FAMILLE JEAURAT

A VERMENTON.

LE PEINTRE ETIENNE JEAURAT.

La petite ville de Vermenton a le droit de compter au nombre de ses enfants Etienne Jeurat, peintre remarquable du siècle dernier et dont les œuvres, devenues assez rares, sont maintenant recherchées des amateurs; ses ancêtres Jean, François et Claude Jeurat, sont nés et morts à Vermenton; son père, Nicolas Jeurat, y est également né; il était fils de Claude Jeurat, couvreur en tuiles, et de Marie Gueneau; il s'y maria le vingt-huitième jour de juillet 1684 avec Marie, fille de François Bourdillat et de Marie Bouslé ou Boulé, dont les noms existent encore dans cette ville.

La famille Jeurat était très-ancienne à Vermenton : les actes de l'état-civil et les anciens registres de délibérations des assemblées générales des habitants et des notables de cette ville en fournissent souvent la preuve; on doit même faire observer que leur signatures sont très-remarquables pour une époque où peu de personnes savaient signer lisiblement; il semblerait qu'ils étaient plus lettrés que beaucoup de leurs contemporains et cela explique peut-être pourquoi Nicolas, père de Jeurat, plus instruit ou plus ambitieux que les autres, voulut tenter la fortune à Paris; en effet, nous le retrouvons dans cette ville, quelques années après son mariage, exerçant le commerce de vins dans le quartier Saint-Victor. Il eut plusieurs enfants, l'un, François Jeurat, qui fut également marchand de vins, nous est peu connu; il vint plusieurs fois à Vermenton, et nous voyons sa signature sur un acte de 1707; il signa également à l'acte de décès

de son frère Edme le graveur ; il mourut sans enfants, ou du moins il n'en existait pas au décès d'Etienne Jeurat.

L'autre, Edme Jeurat, mort en 1738, à l'âge de cinquante ans, est célèbre comme graveur au burin ; il est le père de Edme-Sébastien Jeurat, de l'Académie des Sciences, et de Nicolas-Henri Jeurat, dit de Bertry, de l'Académie de peinture ; nous en reparlerons dans la suite.

Nous connaissons également deux filles de Nicolas ; l'une, dont nous ignorons le prénom, épousa un sieur Quatremère et eut plusieurs enfants que nous retrouverons plus tard ; la seconde, Marguerite Jeurat, épousa un sieur Nicolas Richer, négociant à Paris, dont le fils, Nicolas-François Richer, commis des fermes du roi, épousa en secondes noces une demoiselle de Vermenton, qui existe encore, et de laquelle nous tenons quelques-uns de nos renseignements.

Mais le plus célèbre des enfants de Nicolas Jeurat est celui sur lequel nous avons fait de nombreuses recherches, dont le principal mérite sera d'avoir été puisées à des sources authentiques ; cette notice, nous l'espérons, pourra compléter les études dont ce peintre est l'objet depuis quelque temps dans beaucoup de revues et de recueils illustrés ; on analyse ses œuvres, on donne souvent des spécimens de ses ouvrages ou des fac-simile des gravures faites d'après ses tableaux, **mais les détails biographiques font complètement défaut ; c'est cette lacune que nous allons essayer de remplir.**

Etienne Jaureat naquit à Paris, le 9 février 1699, dans une maison qui existe encore au coin des rues Saint-Victor et des Fossés-Saint-Victor, où son père, Nicolas Jeurat, et sa mère, Marie Bourdillat, exerçaient leur commerce de vins à l'enseigne de la *Tête-Noire*, ainsi que nous l'apprend son acte de baptême extrait des registres de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; il eut pour parrain Etienne Pion et pour marraine Agnès Pucquehors, femme de Zacharie Martinet, *orlogeur*.

Tous les biographes font naître Jeurat le 8 février 1699 et quelquefois en 1697 ; cependant, comme l'indique l'acte que nous citons, ce serait seulement le 9 février ; nous ferons remarquer en même temps, afin d'appeler l'attention sur un fait pour lequel nous en sommes réduit aux conjectures, la naissance d'un autre frère de Jeurat, baptisé dans la même église, le 24 février 1697, comme étant né également du

mariage de Nicolas *Jorat* (sic) et de Marie Bourdillat ; il avait reçu également le prénom d'Estienne de son parrain, Abraham Pion, père de celui déjà nommé ; il mourut probablement avant la naissance du second Etienne Jeurat auquel on voulut donner le même prénom ; néanmoins, nous devons ajouter, pour aider aux recherches que l'on serait tenté de faire, que sur l'acte mortuaire déjà cité de Edme Jeurat, figure un nommé Anne-Etienne Jeurat, frère du défunt. Est-ce l'un des deux Jeurat que nous venons de nommer, qui aurait ajouté le prénom de Anne pour se distinguer de l'autre, ou un troisième Jeurat ? C'est un fait qui reste à vérifier, mais c'est bien le peintre qui est né en 1699, ainsi que le constate un acte de décès dont nous donnerons un extrait plus loin.

Les premières années de Jeurat nous sont complètement inconnues ; qui nous dira comment le fils d'un simple marchand devint un peintre distingué et chancelier de l'Académie de peinture ?

Sans doute Nicolas Jeurat, dont les affaires prospéraient, avait fait donner à ses enfants une certaine instruction ; nous devons supposer encore que son frère le graveur, plus âgé que lui de onze ans et déjà lié avec Nicolas Veughels, fils d'un peintre d'Anvers, et d'après lequel il a gravé un grand nombre de planches, le fit admettre dans les ateliers de ce dernier qui lui reconnut probablement de l'aptitude pour la peinture et lui donna ses premières leçons. La protection de ce peintre, le voisinage d'un grand nombre d'artistes habitant le quartier, et qui y avaient été attirés par le célèbre Charles Lebrun dont l'hôtel, existant encore, était alors mitoyen avec la maison de la famille Jeurat, exercèrent sans doute une grande influence sur la destinée des deux Jeurat et décidèrent de leur vocation dans la carrière où ils se sont distingués l'un et l'autre.

Etienne Jeurat, plus heureux que beaucoup de ses condisciples, fit d'abord avec son maître, N. Veughels, nommé directeur de l'Ecole de peinture à Rome en 1724, le voyage d'Italie, point de mire de tous les élèves de l'Académie et qui n'était pas toujours la récompense de celui qui remportait le premier prix aux concours annuels ; il fallait encore l'approbation du roi et attendre une vacance qui se faisait toujours bien désirer et qui souvent n'arrivait pas ; cette faveur était

Louis XIV; les peintres, les sculpteurs, les graveurs ont trouvé presque tous des biographes; leurs actions, leurs ouvrages sont longuement décrits; le xviii^e siècle, si riche cependant à tant de titres, nous a laissé de grandes lacunes sur la vie de ceux qui se distinguèrent à cette époque; le nombre en est grand, il est vrai, les principaux nous sont bien connus, mais combien de peintres, surtout ceux d'un mérite secondaire, sont demeurés ignorés!

Il a été admis cependant, après un examen plus approfondi et peut-être aussi à cause des sujets traités par eux, que leurs travaux ne méritaient pas l'oubli auquel on semblait les avoir condamnés; les héros de la Fable, les Dieux de l'Olympe, les Grecs et les Romains avaient fait leur temps; les Hollandais avaient créé un genre à eux, nous voulûmes également avoir le nôtre et bientôt nous n'eûmes plus rien à leur envier. En effet, dans le genre familier où ils excellent le plus, nous pouvons leur opposer un certain nombre de peintres qui, s'ils ne les égalent pas en finesse, leur sont bien supérieurs par la grâce, l'agencement des compositions et le choix des sujets; Chardin et Jeurat furent de ceux qui aidèrent le plus à cette rénovation.

Le siècle marche si vite, les transformations se succèdent si rapidement, que c'est toujours avec un certain plaisir qu'on fait un retour vers le passé; les mœurs étaient si opposées aux nôtres, les costumes si différents, les idées, surtout en peinture, se traduisaient souvent d'une manière si poétique, qu'on est toujours heureux de faire une excursion rétrospective parmi les artistes du siècle dernier.

Etienne Jeurat avait erré longtemps avant d'adopter le genre qui convenait le mieux à son talent; il faisait bien encore de temps en temps des tableaux pour les églises, des allégories et des dessus de portes pour les salons; mais c'était là la partie lucrative de son art, et, d'essais en essais, il arriva à se faire une manière à lui; il emprunta aux mœurs populaires ou bourgeoises des compositions dignes de Chardin, le véritable créateur du genre, et sans copier servilement ce dernier, il l'égala quelquefois, surtout dans ses petits intérieurs, où l'un et l'autre sont passés maîtres, en conservant cependant chacun leur inspiration particulière et alors, comme le dit M. Ch. Blanc dans une étude sur Jeurat: « Il est « tout surpris de voir qu'un autre a inventé ce qu'il allait,

« lui, découvrir, et sans songer à se faire l'imitateur de
 « Chardin, il entre dans la même voie que lui et il prétend
 « désormais exploiter son propre talent dont Chardin lui a
 « révélé le secret. »

Cependant les critiques du temps, et surtout l'abbé Laugier, dans son jugement d'un amateur, trouvent Jeurat froid, languissant, grave, peu gai ; il sont en cela d'accord avec beaucoup de contemporains sans en excepter Diderot, et il faut bien reconnaître qu'ils ont quelquefois raison : sa peinture manque de finesse, de transparence, de légèreté, ses compositions sont souvent gênées, elles n'ont pas la verve de Chardin ; mais elles sont généralement bien étudiées, habilement groupées et d'une bonne couleur. Jeurat ne semble pas s'être oublié, comme beaucoup de ses contemporains, à composer des sujets trop libres et quelquefois obscènes ; son pinceau est toujours chaste comme celui de Chardin, cependant avec une pointe de malice plus prononcée ; il a puisé quelquefois dans les scènes burlesques de Vadé, mais en tempérant ce que celui-ci avait de trop âcre, comme les Citrons de Javotte, une de ses meilleures compositions.

Nous puisons dans l'*Art et les Femmes en France, par M. A. de la Figelière*, l'anecdote suivante : Au salon de 1763 M^{me} de Pompadour désola Van-Loo. Il l'escortait et s'empressait de lui expliquer les tableaux ; quand ils arrivèrent devant les *Graces enchainées par l'amour*, la marquise passa sans les remarquer. Quelqu'un lui dit : « Quoi, Madame, ne faites-vous donc pas attention aux *Graces* de M. Van-Loo ? — Ça, des Graces ? fit-elle dédaigneusement ; ça, des Graces ! » et elle pirouetta sur ses talons pour aller admirer une seconde fois les *Citrons de Javotte*.

Nous ne ferons pas l'énumération complète des œuvres de Jeurat, notamment celles exposées de son temps dans les galeries du Musée et qu'on retrouve en grande partie dans les notices déjà publiées. (Voir Ch. Blanc.) La plupart de ses tableaux, aujourd'hui dispersés ou perdus, ne nous sont connus que par les gravures dont le plus grand nombre est au Cabinet des Estampes à Paris. Les tableaux de chevalet, les sujets familiers ou populaires sont ceux qui figurent en plus grand nombre, surtout ceux faisant pendants et accouplés par deux ou par quatre, selon l'usage du temps, dont les graveurs s'emparaient et qu'ils reproduisaient avec plus

ou moins d'habileté; les plus recherchées parmi ces gravures sont celles d'Aliamet représentant la Place des Halles et la Place Maubert; l'Enlèvement de Police et le Déménagement d'un Peintre, par Ch. Duflos; la Coëffeuse, par Sornique; l'Eplucheuse de salade, par Beauvarlet; citons encore l'Exemple des mères, par Lucas; les deux jolis sujets de l'Accouchée et la Relevée, qui sont peut-être les chefs-d'œuvre de Jeurat, gravés par L'Epicié, en 1744; la Jeunesse et la Vieillesse, ou le Goutteux, par le même, en 1745; une suite de quatre sujets, l'Econome, la Dévote, la Savante, la Coquette, encore gravés par L'Epicié, sont des compositions un peu froides, mais faites avec art. Ces gravures sont généralement accompagnées de quatrains ou pièces de vers comme presque toutes celles de ce temps; elles ne valent guère mieux que les devises du Fidèle Berger, de célèbre mémoire; le plus souvent, ces vers étaient commandés à de malheureux poètes qui avaient cette spécialité; L'Epicié, qui était graveur, peintre, et même versificateur au besoin, en a composé beaucoup; voici un échantillon de lui que nous copions sur la pièce de l'Econome, déjà citée:

- « Une épouse, économe et sage,
- « Ne consultant que sa raison,
- « Ne s'occupe que du ménage
- « Sans quadrille dans sa maison. »

Les vers qui accompagnent la Coquette sont de même force:

- « L'esprit coquet n'est point un vice,
- « Quand on le ménage a propos;
- « C'est seulement un artifice
- « Pour goûter l'amour en repos. »

Il y en a, comme on voit, pour tous les goûts.

L'Amour coquet et l'Amour petit-maître, gravés par son frère Edme, en 1732, sont des premiers temps de Jeurat et avant sa réception à l'Académie. Ces compositions enfantines laissent beaucoup à désirer; il n'avait pas encore trouvé son véritable terrain et nous sommes encore bien loin des Citrons de Javotte, exposés en 1763. Une autre série de huit estampes, tirées des fables de La Fontaine et gravées par son frère Edme, de 1732 à 1736, font plutôt ressortir le talent du graveur que le mérite du peintre. Les grandes compositions

mythologiques et religieuses de Jeurat n'eurent pas le succès de ses petits tableaux ; aussi les graveurs ne se sont pas empressés de nous les transmettre ; nous remarquerons, en passant, que ces derniers, si habiles dans leur art, n'étaient pas de première force sur l'orthographe, bien que plusieurs fussent les auteurs des quatrains qu'il était d'usage de mettre au-dessous du sujet ; en voici un exemple assez singulier :

La Place des Halles, par Aliamet, l'un des meilleurs graveurs de l'époque et déjà cité, est accompagnée de l'adresse que nous transcrivons textuellement : « à Paris chés Aliamet « rüe des Mathurins, la 4^{ème} porte à gauche à *nantran* par la « rüe de la Harpe. » Nos graveurs actuels diraient bien certainement : en entrant. Voici une autre adresse qui n'est pas moins curieuse ; à la suite de la Petite Jalouse, d'après Jeurat, on lit : « à Paris chez Gaillard, rüe St-Jacques au-« dessus des Jacobins, *entre un perruquier et une lin-« gère.* » Nos annonces n'ont plus cette naïveté.

L'Eplucheuse de salade, peinte en 1752, par Jeurat, et gravée par Beauvarlet, indique la demeure du peintre, au bas de la rue des Fossés-Saint-Victor, où il demeurait en effet et où il avait son atelier qu'il quitta pour aller demeurer à Versailles, à la surintendance, lorsqu'il fut nommé conservateur des tableaux du roi.

On a dit plusieurs fois que les graveurs avaient rendu de grands services à Jeurat, qu'ils avaient été souvent mieux inspirés que le peintre, en rectifiant ce qu'il y avait de lourd et de gêné dans son pinceau ; il faut convenir qu'il y a du vrai dans ce reproche ; Jeurat n'a ni la naïveté, ni l'allure, ni la grâce de beaucoup de ses contemporains et surtout de Chardin ; aussi ne peut-on le considérer que comme un peintre de second ordre, ce qui est encore une place assez belle à côté des maîtres habiles de son temps ; mais ses sujets sont souvent si heureux de composition et sont devenus la plupart tellement populaires, qu'ils ont été copiés bien des fois et qu'ils le sont encore journellement.

Nos graveurs modernes le reproduisent encore de temps en temps ; ainsi le *Magasin pittoresque* du mois d'octobre 1857 répète la gravure des Citrons de Javotte ou le Déjeuner d'Huitres ; le *Monde illustré* de mars 1861 nous donne un tableau de Jeurat, qui fut exposé à cette époque, à Paris, au profit de la Caisse de Secours des artistes ; il est intitulé :

Un Dîner chez Piron ; c'est une très-jolie composition de son bon temps. Ces deux spécimens de la manière de Jeurat, qu'il est facile de consulter, sont accompagnés de quelques détails biographiques et de réflexions sur la peinture à l'époque où le peintre vivait. Signalons encore, comme exemple d'une popularité qui augmente de plus en plus, une publication assez singulière, c'est celle d'un almanach publié en 1845, répétant plusieurs des tableaux de Jeurat avec ce titre : *Paris en 1750*. Ces gravures, d'un petit format, sont assez bien exécutées ; il serait difficile maintenant de se les procurer ; la bibliothèque qui les a recueillies possède peut-être les seules qui existent ; l'éditeur même n'en a plus.

La notice publiée par M. Ch. Blanc, dans son *Histoire des Peintres*, est la plus étendue qui ait été donnée jusqu'à ce jour, sans cependant nous révéler aucun fait nouveau ; c'est une étude très-spirituelle, mais qui ne nous apprend rien sur la vie de Jeurat ; elle contient une analyse très-fine sur ce peintre, sur ses œuvres, son genre et sa ressemblance avec Chardin ; elle est intéressante à consulter ; le portrait, d'après Roslin, et plusieurs tableaux de Jeurat, reproduits par la gravure, sont parfaitement rendus ; le tout est terminé par la nomenclature complète des œuvres de Jeurat, exposées au musée et que nous ne répéterons pas, ce travail étant très-exact, puisqu'il est fait d'après les livrets, et tout le monde pouvant y avoir recours ; nous avons préféré nous attacher aux ouvrages inconnus de notre peintre, afin d'aider plus tard à la monographie complète de son œuvre.

Il a été fait plusieurs portraits de Jeurat : le premier est celui de Roslin, que ce dernier fit en 1755 pour son morceau de réception à l'Académie (Jeurat avait alors cinquante-six ans). Ce portrait présente cette particularité, qu'il fut également le morceau de réception de Lempereur en 1777, comme graveur ; le portrait peint en 1769 par Greuze, ami de Jeurat ; celui-ci le possédait encore à sa mort, puisqu'il figure dans son inventaire ; il est maintenant au Louvre et a passé sans doute dans plusieurs mains, puisqu'il a dû échoir en partage à l'un de ses héritiers ; cependant nous voyons qu'en 1824 il fut acquis moyennant 4,800 francs, pour la collection Charles X, d'une dame veuve Fleury ; il avait été estimé 300 francs à la mort du peintre.

Il y a cette différence, entre ces deux portraits, que le pre-

mier est peint en costume officiel avec la perruque, et que celui de Greuze nous le représente avec plus de simplicité et de bonhomie : il est assis dans un fauteuil, la tête couverte d'un bonnet de drap noir, brodé d'or, et vêtu d'un large vêtement de couleur violâtre, par-dessus un gilet de satin noir.

Le portrait en buste, placé dans le secrétariat de la mairie, à Vermenton, semble être une copie de celui fait par Roslin ; seulement il est un peu réduit, c'est-à-dire que les mains n'existent pas ainsi que le fond de la toile avec l'ébauche d'un tableau ; ce portrait est entouré d'un cercle portant en exergue : « *E. Jeurat, recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture :* » à gauche on lit : *Donné par Jeurat de Bertry (1) en 1769*, et à droite : *Restauré par B... (Bérouard) en 1824* ; le tout écrit de la main de ce dernier, qui a bien maladroitement retouché ce portrait ; au-dessous, une couche de peinture a été passée sur un mauvais quatrain qu'on peut lire encore et que voici :

« Ses talents, ses bienfaits,
 « L'ont fait considérer,
 « Que son nom à jamais
 « Suive la postérité. »

Nous ignorons quel est l'auteur de ces exécrables vers qui n'étaient pas même du goût de Bérouard, puisqu'il a voulu les effacer ; malgré tout, la figure est bien peinte et n'est pas altérée ; nous supposons que cette copie a été faite par Jeurat de Bertry qui en a fait don à la ville. Nous connaissons encore deux autres portraits de Jeurat dont il sera ci-après parlé. Le cabinet des estampes en possède trois qui sont gravés ; le premier, dessiné par C.-N. Cochin fils, est gravé par P. Martenasi, en 1759 ; le second, d'après le beau portrait de A. Roslin, gravé, comme nous l'avons déjà dit, par L. Lempereur ; et enfin, le troisième, celui de Greuze, gravé par Staub.

Aux graveurs déjà nommés qui ont travaillé d'après Jeurat, il faut encore ajouter Baléchou, E. Fessard, Ch. Levasseur, Daullé, Tardieu, Aubry, Aubert, etc. Une dame Elisabeth-Claire Tournay, deuxième femme de J.-N. Tardieu, a gravé un tableau de Jeurat dont le sujet est *le Joli Dormir*.

Une brochure de quatre pages, imprimée en 1790, porte le

(1) Ce nom est emprunté des Côtes de Bertry, les plus élevées et des meilleures de Vermenton, où la famille Jeurat avait des vignes.

titre suivant : « Notice de la vie et des ouvrages de M. Etienne « Jeurat, doyen de l'Académie royale de peinture, recteur « et ancien chancelier de la dite Académie, garde honoraire « des tableaux du Roi à Versailles ; » cette mention de *garde honoraire*, qui n'est indiquée par aucun biographe, nous explique pourquoi Durameau, de l'Académie, était déjà en possession des mêmes fonctions à la mort de Jeurat ; la notice en question, fautive selon nous en plusieurs endroits, est cependant utile à consulter, puisqu'elle peut nous mettre sur la trace de différents tableaux peu connus de Jeurat ou qu'elle lui attribue ; d'abord, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la Décollation de saint Denis, indiquée également par Dargenville dans son *Voyage pittoresque de Paris*, sous le titre de : Martyre de saint Denis et de ses Compagnons ; dans la chapelle de la Pitié, le tableau de la Bannière de saint Nicolas, *exécuté en tapisserie aux Gobelins* ; un tableau dans le séminaire de Saint-Nicolas (du Chardonnet), sans autre désignation ; ces trois tableaux auraient été peints en 1740 ; dans la chapelle paroissiale de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à la date de 1744, un tableau de la Conversion de saint Paul (cité aussi par Dargenville) ; en 1751, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans une chapelle, l'Assomption de la Vierge ; en 1753, à Saint-André-des-Arts, deux petits tableaux d'autel, l'un à la chapelle Saint-Pierre, l'autre à la chapelle Sainte-Geneviève, aux deux côtés de la grille de l'entrée du chœur, ces deux tableaux, est-il dit, *faits du temps de M. Léger, curé, ont été gâtés en les nettoyant* (Dargenville les cite également). En 1759, dans l'église du séminaire Saint-Louis, près la place Saint-Michel, cinq grands tableaux. Sur le maître-autel, Saint Pierre qui guérit les Boiteux à la porte du Temple ; à droite et à gauche, Saint Charles-Borromée et Saint Louis ; à deux petits autels, Assomption de la Vierge et Songe de saint Joseph. En 1764, à Saint-Sulpice, dans la chapelle de la Vierge, deux tableaux faisant pendants à deux autres de Carle Van-Loo ; à la même année, le Songe de saint Joseph, placé dans l'église de Saint-Louis à Versailles et aussi deux autres, placés dans la même église.

A l'exception du Songe de saint Joseph, et un autre, l'Adoration du Sacré-Cœur à l'église Saint-Louis de Versailles, tous ces tableaux, recherchés par nous dans les églises qui existent encore, n'ont pu être retrouvés ; nous les avons cités

pour le cas où ils passeraient sous les yeux des amateurs qui pourraient alors en constater l'origine.

Cette brochure donne quelques indications qui sont intéressantes et que nous répétons à titre de renseignements ; d'abord le tableau exposé en 1738 sous la désignation *Le Départ d'Achille pour venger la mort de Patrocle*, est accompagné de la note que voici : « Ce tableau ayant été désiré par le public, fut remis au Salon pour la seconde fois en 1753 et fut de nouveau très-accueilli. » En effet, au livret de cette même année, nous voyons figurer un tableau sous ce titre : *Achille laisse à Thétis, sa mère, le soin des funérailles de son ami Patrocle et part pour aller venger sa mort*. Est-ce le même tableau ? Nous le pensons, mais nous soumettons la question aux investigateurs.

Le tableau de Diogène, brisant son écuelle en voyant un jeune garçon boire dans le creux de sa main devant le bassin d'une fontaine, qui fut exposé en 1747 dans la galerie d'Apollon qui dépendait de l'ancienne académie de peinture, fut, dit la notice, ordonné extraordinairement par le roi pour concourir avec dix autres : « Le public accueillit si fort celui de M. Jeurat, que le poète Panard en chanta les louanges sur le théâtre dans la comédie intitulée : *les Tableaux*. Alors la Peinture ayant changé de discours, pour revenir aux tableaux du Concours, le poète fait faire à l'élève la réponse que voici : Le nombre en est grand, mais enfin Erigone, Europe, Silène et le cynique Diogène sont les morceaux les plus chers et ce sont ceux de ce rang-là qui méritent le prix. Au contraire, le tableau de feu M. Pierre (1) déplut ; il en recommença un autre et son tableau n'eut pas un succès plus heureux vis-à-vis du public. »

Le tableau l'Atelier d'un Peintre est légué, dit la notice, par testament, à M. Cuvillier, premier commis des bâtiments ; cela est exact, nous l'avons vu sur un ancien testament de Jeurat, qu'il a annulé, mais qui a dû être exécuté en ce qui concerne ce tableau.

Le Carnaval des Rues de Paris et la Conduite des Filles de Joie à la Salpêtrière « légués à M. Duchesne, son exécu-

(1) Il fut peintre du roi et directeur de l'académie de peinture ; il est mort peu de temps après Jeurat, le 45 mai 1789.

testamentaire. » En effet, ces tableaux sont mentionnés dans le testament de Jeurat.

Le tableau représentant les Chartreux en Méditation, exposé en 1759. « Sa nièce, Mlle de Beauvais, possède ce tableau. » Nous pensons qu'il y a là une erreur, car nous trouvons dans les archives de l'*Art français*, t. iv, p. 225, une citation qui viendrait contredire cette assertion. On procéda, en 1790, à un inventaire aux Chartreux de Paris, et l'article 26 porte : « Le troisième (tableau) du même côté, « représente des Chartreux en méditation à nombre de six ; « sur le fond du tableau sont des ruines par Jaura (*sic*) ; il a « 4 pieds de hauteur sur 3 de largeur. » Ces dimensions sont les mêmes que celles portées au livret de 1759 et nous persistons à croire, malgré la notice, que Mlle de Beauvais ne possédait pas alors ce tableau ; ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il ne figure pas dans l'inventaire de Jeurat et qu'il n'a pu, par conséquent, échoir en partage à sa nièce.

« M. de Beauvais, son élève et son ami, dit toujours la notice, possède l'esquisse du tableau le Songe de saint Joseph, à Versailles. »

Ensuite des deux tableaux l'Emir conversant avec son Ami et des Femmes s'occupant dans le Sérail, exposés en 1759 : « Son neveu, M. Quatremère, possède ces deux tableaux. »

Après le tableau les Citrons de Javotte (exposition de 1753), on lit cette note : « M. Jeurat, l'aîné, son neveu (E.-S. Jeurat), est possesseur de ce dernier. »

Ces dernières indications doivent être exactes, Jeurat n'ayant pas voulu par son testament que ses tableaux fussent vendus, ils furent donc partagés par ses héritiers, mais dispersés depuis, à l'exception de ceux échus à M. Richer et religieusement conservés par sa veuve, ainsi que nous le verrons ci-après.

Cette notice, sans nom d'auteur, cite textuellement, en commençant, l'article de la *Gazette nationale (Moniteur universel)* du 7 janvier 1790, dont nous parlerons plus loin, et termine ainsi : « Cette énumération n'est pas aussi complète que nous l'aurions désiré ; néanmoins, elle présente « l'idée de l'immensité des travaux d'un artiste distingué et « dont on ne saurait trop louer les vertus et les dispositions « à obliger tous ceux qu'il connaissait, notamment les jeunes « artistes qu'il encourageait le plus qu'il pouvoit. »

Ajoutons que le tableau de Diogène, dont il a été question plus haut, est maintenant dans les galeries du Louvre et le seul de E. Jeurat que possède le Musée ; ce tableau, exposé en 1767, avait été commandé pour le roi par M. de Tournehem, directeur général des bâtiments, successeur de M. Orry ; il fut exécuté en tapisserie aux Gobelins d'où il provient sans doute.

Indépendamment de ce tableau, de ceux décrits dans les livrets du Musée et dans la brochure que nous venons de citer, il en existe encore quelques-uns classés dans différentes collections.

Au Musée d'Orléans, un Intérieur de Cuisine ; une copie du portrait de Van Dick qui est au Louvre, et le portrait de François de Moncade, gouverneur des Pays-Bas sous Philippe IV, d'après le chevalier Lely ; ces deux derniers tableaux sont seulement attribués à Jeurat.

Au Musée de Rennes, un tableau de nature morte.

A l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg, le tableau : Laban cherchant ses Idoles ou ses Dieux, qui est évidemment celui qui a été exposé au Salon de 1737.

Le château de Compiègne possède le tableau de réception de Jeurat à l'Académie, représentant la Mort de Pyrame et Thisbé. Nous avons vu ce tableau, qui nous a paru bien faible d'exécution et de dessin. Il laisse pressentir déjà que ce n'est pas dans les grandes compositions que Jeurat doit se distinguer plus tard.

Nous avons dit plus haut que l'église de Versailles avait deux tableaux de Jeurat ; celui de l'Adoration du Sacré-Cœur, dans la chapelle de ce nom, nous a paru bien supérieur au Songe de saint Joseph ; une note qui nous a été fournie par la fabrique constate que ces deux tableaux ont été restaurés en 1804 par Bellangeon, artiste-peintre à Versailles.

Nous avons pensé que Jeurat, qui était un des bienfaiteurs de cette église, y avait été inhumé, mais des renseignements, pris à la même source, nous ont donné la preuve qu'il avait été enterré au cimetière actuel de la paroisse.

L'église Notre-Dame de Vermenton possède deux tableaux de Jeurat dont voici la description : le premier, dans la chapelle à gauche du maître-autel, représente l'Institution du

Rosaire. Aux pieds de saint Dominique, recevant le Chapelet des mains de la Vierge, on voit un livre entr'ouvert et sur un feuillet on lit écrit de la main du peintre : « En l'année « 1753, Etienne Jeurat, peintre ordinaire du roy, professeur en son Académie royale de peinture, a peint ce « tableau ainsi que celui de la chapelle Saint-Nicolas et en « a fait présent à cette église de Vermenton en mémoire du « lieu où ses pères et mères ont pris naissance. » Le deuxième tableau, qui décore la chapelle à droite du maître-autel, représente saint Nicolas revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de deux clercs et bénissant des enfants dans un cuvier; il est signé Steph.^{mus} Jeurat p.^{xr} 1752. Ces deux tableaux sont bien conservés et d'une bonne couleur.

La veuve de M. Richer, qui était neveu de Jeurat, a encore en sa possession plusieurs tableaux provenant du partage fait à la mort de ce dernier, notamment deux charmantes compositions de petite dimension et désignées dans l'inventaire que nous verrons ci-après; représentant, l'un, une jeune Femme, dans un déshabillé charmant, coiffée d'un bonnet orné de rubans roses; elle est assise et se coupe les ongles. A ses pieds, un petit griffon déchire une lettre sur laquelle on voit la signature du peintre: *Jeurat pinxit, 1769*. L'autre tableau, qui peut faire pendant au précédent, représente également une jeune et jolie Femme élégamment vêtue, assise et endormie dans un fauteuil; un fragment de lettre est placé sur une table dont l'un des côtés porte la signature suivante: *Stéphanus Jeurat, 1744*. Ces tableaux, en parfait état, qui sont encore dans le même appartement depuis la mort du peintre, sont de sa meilleure manière; on les croirait de Chardin. Nous avons encore remarqué une esquisse signée de Jeurat en 1753: une villageoise allaite son enfant, une chèvre broute à ses pieds et deux vaches se désaltèrent dans un ruisseau qui coule auprès.

Un tableau, *Frère Luce*, tiré d'un conte de La Fontaine, attribué à Jeurat par M^{me} veuve Richer, ne porte pas sa signature; ne serait-ce pas plutôt celui de Veughels, son maître, et gravé par de Larmessin? C'est un fait à vérifier, n'ayant pu jusqu'à présent retrouver cette gravure. Quoiqu'il en soit, cette composition est très-remarquable, mais d'un ton un peu gris.

Nous devons signaler encore un portrait de Jeurat que

cette dame dit être peint par lui-même ; il est représenté de trois quarts, coiffé d'un bonnet attaché avec un ruban ; il est vêtu d'une robe de chambre avec un foulard noué négligemment autour du cou ; dans ce portrait, Jeurat paraît avoir soixante-dix ans environ ; c'est une ressemblance de plus qu'il a voulu avoir avec Chardin ; il rappelle d'une manière frappante, par l'agencement du costume, le portrait de ce dernier, peint également par lui-même et qu'on peut voir dans la galerie des pastels au Louvre.

M^{me} Richer possède encore différents objets-provenant du partage de Jeurat, notamment des gravures d'après ses tableaux et deux dessins au crayon noir rehaussés de blanc : Le Déluge et l'Enlèvement de Proserpine, tous deux signés et décrits dans son inventaire ; ils portent les dates de 1780 et 1781.

Cette dame nous a permis de prendre connaissance de plusieurs lettres autographes de Jeurat : l'une d'elles est datée de Vermenton du 3 octobre 1775 ; il écrit à son neveu, M. Richer, vérificateur des *fournissemens* des sels à l'hôtel des fermes du roi, à Paris, qu'il désirerait que sa nièce vendît à forfait sa maison et les vignes qu'elle possédait à Vermenton, *que les dépenses sont trop considérables, qu'elle n'en a pas l'intérêt et même les avances qu'elle fait tous les ans. Il ajoute plus loin qu'on se ruine peu à peu malgré toute l'économie qu'on peut avoir quand on ne sait pas gérer son bien par soy-même.* Dans une autre lettre d'affaires, datée de Versailles, janvier 1776, concernant une vente de biens faite à M. Maujot, il dit que M. Boudard (alors notaire à Vermenton) viendra à Paris terminer son compte, *et qu'en même temps il accompagnera son vin par le coche d'Auxerre quand la rivière sera navigable.*

Je ne saurais rendre l'impression dont je fus saisi en présence de M^{me} veuve Richer, petite-nièce de Jeurat, dans la chambre qu'elle occupe depuis plus de quarante ans, qui avait été précédemment celle de M. Richer lui-même, peut-être aussi celle de Jeurat, qui avait eu ses ateliers au-dessus : les murs garnis de tableaux peints par ce dernier, différents objets qui lui ont appartenu, provenant du partage fait à sa mort ou qu'il a donnés de son vivant, des portraits de famille, le sien par lui-même, les lettres que je viens de citer et que je conservai longtemps entre mes mains ; enfin tout ce qui

peut rappeler une personne qui n'est plus, mais dont la présence est partout, à ce point que je croyais avoir rétrogradé d'un siècle et voir à tout instant apparaître Jeurat en personne.

Malgré l'énumération peut-être déjà trop longue des œuvres de Jeurat, le catalogue n'en sera jamais complet et sera toujours à refaire; ce peintre peignait beaucoup et le hasard fait de temps en temps retrouver quelques tableaux qui ne sont décrits nulle part; celui qui a écrit ces lignes a fait l'acquisition, chez un brocanteur de Vincelles, près Vermenton, de deux toiles d'Etienne Jeurat, signées de lui en 1777, et provenant d'une vente faite à Auxerre; ces peintures, de celles qu'on appelle dessus-de-portes, dans un état parfait de conservation, avec des bordures du temps, d'où elles ne sont jamais sorties, n'ont fort heureusement subi aucune altération.

La première représente deux Naïades; l'une d'elles est nonchalamment étendue et appuyée sur l'urne d'où s'échappe une source ou une rivière; dans la seconde on voit une déesse, peut-être Vénus, à demi-couchée auprès d'un temple et paraissant attendre que l'Amour ait attaché à son char deux colombes qu'il retient avec des rubans roses.

Ces deux toiles sont de la vieillesse du peintre, il avait alors soixante-dix-huit ans, et cependant rien n'accuse dans le coloris et dans la composition un âge aussi avancé; du reste, Jeurat peignait encore à quatre-vingt-cinq ans et aurait peint jusqu'à sa mort, sans les infirmités qui le rendirent impotent.

Nous avons vu chez M. Ch. Jeannez, à l'ancienne abbaye de Crisenon, à quelques kilomètres de Vermenton, un bon tableau de Jeurat, représentant le feu sous la forme d'un adolescent jouant avec des charbons ardents, et qui a dû faire partie d'une série de quatre tableaux (les quatre éléments). M. Jeannez a joint à ce tableau une gravure du temps, par Elisabeth Marlié-Lépicié.

Le Musée de Versailles ne mentionne aucun tableau de Jeurat, c'est seulement dans la série des portraits qu'on aurait pu trouver quelque chose de lui; mais il ne paraît pas avoir eu de dispositions pour ce genre de peinture, et sauf le sien, qui est chez M^{me} Richer, et un autre dont il sera ci-après parlé, on n'en cite aucun autre fait par lui.

Nous avons vainement cherché à la manufacture des Gobelins des œuvres de Jeurat, qui cependant a fait plusieurs tableaux qui ont été exécutés en tapisserie, notamment la Noce de Village, exposée en 1753, une suite de sept pièces tirée des Amours de Daphnis et Chloé; sans doute, tableaux et tapisseries ont subi le sort de beaucoup d'autres, qui furent brûlés publiquement le 30 novembre 1793 par les républicains du quartier Mouffetard, assistés d'une députation de la Convention nationale, au pied de l'arbre de la liberté, et en l'honneur de la fête des Martyrs.

De 1747 à 1753 Jeurat n'exposa pas au Salon. Il est probable qu'il fit dans cet intervalle un assez long séjour à Vermenton, car les deux tableaux placés dans l'église de cette ville ont été peints par lui à cette époque.

Deux des tableaux exposés au Louvre en 1769, un Pressoir et une Veillée en Bourgogne, semblent également avoir été peints à Vermenton, où nous les retrouverons plus tard. Ces tableaux sont les derniers qu'il exposa; ils furent, comme d'habitude, dans les recueils du temps, loués par les uns et vivement décriés par les autres, il était alors septuagénaire et ses travaux devaient se ressentir de son grand âge. Son ami Diderot ne l'épargna pas non plus, car ce dernier, qui aimait les boutades autant que le bon vin, écrivait à Grimm, à propos de ces deux tableaux: « C'est du Jeurat, « toujours du Jeurat... si ces tableaux ne sont pas trop « bons on ne peut pas dire qu'ils soient bien mauvais, l'ar- « tiste est un bonhomme dont on n'attend pas davantage. Si « je vous disais qu'il a les meilleures vignes et le meilleur « vin de Bourgogne, vous me répondriez: Allons à sa cave, « et laissons là son atelier, et vous auriez raison. Il me « semble que je vous vois avec l'artiste. — Eh bien, mon- « sieur Grimm, comment trouvez-vous mon pressoir? — Ah! « monsieur Jeurat, vous avez là de bon vin! — D'accord, « mais mon pressoir? — Buons d'abord de votre bon vin, « nous parlerons après de votre tableau. »

Fut-il sensible à ces critiques, ou bien pensant avoir assez fait pour sa réputation, étant alors recteur de l'Académie, il n'exposa plus au Louvre, sans cesser de peindre cependant, puisque nous trouvons encore des tableaux d'une date postérieure. C'est à cette époque qu'il dut peindre dans différents hôtels et maisons particulières, à Paris et Versailles, un certain

nombre de tableaux, et surtout des allégories qu'on voit de temps en temps passer dans les ventes.

C'est encore vers ce temps que Jeurat fut nommé gardien des tableaux de la couronne à Versailles en remplacement de J.-B. Massé, habile miniaturiste, mort le 26 septembre 1767, et dont il exerçait déjà les fonctions par intérim, sans doute pendant la maladie de ce dernier.

Il fut, comme nous l'avons déjà dit, nommé chancelier de l'Académie, le 24 février 1784, en remplacement de Dumont le Romain; il résulte d'une lettre de J.-B. Pierre, peintre du roi, du 29 décembre 1784, adressée à la surintendance des bâtiments du roi, que Jeurat se démit de ses fonctions de chancelier, son absence de Paris ne lui permettant pas de les remplir; il préférait celle de recteur qu'il conserva. Pigalle, le sculpteur, prit le sceau de chancelier à sa place le 8 janvier 1785. (*Archives de l'art français*).

Indépendamment des titres de Jeurat, déjà très-nombreux, il faut encore ajouter, d'après une procuration de sa sœur Marguerite, depuis M^{me} Richer, et annexée à son inventaire, qu'il était en outre peintre ordinaire du roi, conseiller d'honneur, membre de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, membre des Académies royales de Rouen, Reims, etc., etc.

Jeurat jouit de bonne heure d'une certaine aisance; indépendamment des pensions qu'il tenait de la générosité du roi, il avait hérité de Nicolas Jeurat, son père, qui mourut probablement à la fin de 1734, car le partage de ses biens eut lieu le 40 janvier 1735; il recueillit de cette succession la maison rue des Fossés-Saint-Victor, la même dont ses neveux avaient hérité à sa mort, qu'ils vendirent à M. Richer par acte du 40 février 1792 et que sa veuve habite encore.

Cette maison, celle formant l'encoignure des deux rues et celle en retour sur la rue Saint-Victor, semblent avoir appartenues toutes trois à Nicolas Jeurat et n'avoir formé alors qu'une propriété avec une seule cour commune et un puits au milieu; c'est à sa mort que ces maisons auraient été divisées comme nous les voyons aujourd'hui, et que celle de la rue des Fossés-Saint-Victor échut à Etienne Jeurat.

Il avait également hérité de son père d'une maison sise à Vermenton, place du Marché-de-Jeudi, dont l'acquisition avait été faite en 1685; il la fit reconstruire en grande partie et placer

son chiffre, un E et un J entrelacés, au milieu d'un médaillon sculpté qu'on voit encore placé au-dessus de la porte d'entrée. Cette maison, très-confortable pour le temps, possédait un jardin qui fut longtemps le plus beau du pays : il existait également de nombreuses dépendances, des écuries, des remises, un pressoir, une vinée, etc.; il était en outre propriétaire de quarante-deux pièces de terres et vignes dont quelques-unes sur la côte de Bertry, l'une des meilleures du finage de Vermenton, et il faisait encore, le 15 octobre 1774, l'acquisition d'une vigne de M. Maujot.

Jeurat venait presque tous les ans à Vermenton, surtout à l'époque des vendanges ; mais son grand âge, la difficulté d'un voyage long et pénible, ainsi que ses fonctions de garde des tableaux du roi à Versailles, l'obligèrent enfin à se fixer tout à fait dans cette dernière ville ; c'est à cette époque qu'il vendit à l'abbé Legry, son ami, aumônier des pages du roi Louis XVI, par acte passé à Paris le 8 juillet 1779, sa maison du Marché-de-Jeudi et le bien qu'il possédait à Vermenton. Ce dernier, qui resta longtemps maire de cette ville, mourut le 15 mars 1814 dans un voyage qu'il fit à Paris pour consulter sur le rétablissement de sa santé. On procéda quelque temps après à son inventaire et l'on trouva encore un portrait de Jeurat peint, dit-on, par lui-même et que nous n'avons pu retrouver ; quelques tableaux peints par lui, notamment le Pressoir et une Soirée de Vendangeuses, très-probablement ceux exposés en 1769, rapportés par lui à Vermenton ou par l'abbé Legry ; le tout fut vendu et dispersé, et il ne se trouve plus à Vermenton, comme provenant de cette vente, qu'un paysage signé de Jeurat, aujourd'hui entre les mains de M. Loury ; un Amour peint en grisaille, ayant appartenu à M. Chevallier, présentement entre les mains de M. Eugène Lemaire, et un trophée de musique non signé, que nous pensons être de Jeurat de Bertry, son neveu, et aujourd'hui possédé par M. Henri Jeannez.

La maison de la place du Marché-de-Jeudi existe encore à Vermenton, à peu près comme du temps de Jeurat, à l'exception d'un pavillon qui a été ajouté à droite en remplacement d'une construction plus ancienne ; la distribution intérieure est en grande partie ce qu'elle était, avec cette différence que la pièce qui servait de chambre à coucher aux anciens propriétaires a été divisée et sert maintenant de

bureau au receveur de l'Enregistrement; le jardin, quoique réduit, est encore fort beau et rappelle bien par ses allées régulières et ses perrons ceux du siècle dernier.

La date de la mort de Jeurat, donnée par tous les biographes, est exacte; nous possédons une copie de l'extrait mortuaire délivré le 16 décembre 1789 par Titoux, prêtre de la Mission, faisant fonctions curiales de la paroisse Saint-Louis à Versailles, constatant que « Etienne Jeurat, peintre « du roi, de son Académie royale de peinture et de sculpture, « ancien chancelier et recteur en la dite Académie, garde « des tableaux de Sa Majesté, décédé avant-hier (14 décembre « 1789) âgé d'environ quatre-vingt-onze ans, a été inhumé « en présence de M. Edme-Sébastien Jeurat, son neveu, « pensionnaire de l'Académie royale des sciences, ancien « professeur royal de mathématiques de l'école royale mili- « taire, de Julien Hobey, et Pierre Héquet, ses petits-ne- « veux. »

Cet extrait, légalisé par Joseph-François Froment, écuyer, conseiller du roi, lieutenant au bailliage de Versailles, a encore été certifié véritable par François Bouygues, dit Boyer, caporal des chasseurs de la garde nationale parisienne, demeurant rue de Bourgogne, à Paris, et remplissant probablement à cette époque (23 février 1790) des fonctions municipales.

Quelques années avant sa mort, Jeurat avait fait son testament; l'original, que nous avons eu entre les mains, est écrit d'une main ferme, sans alinéa et signé de lui. En voici les principales dispositions :

Il donne et lègue à tous ses héritiers et légataires tout ce que la coutume peut leur accorder; il rappelle à sa succession ses deux petites-nièces mariées à Hobey et Héquet, enfants de feu son neveu Henri Quatremère, pour partager également par portions comme ses autres héritiers, « Vou- « lant, dit-il, qui *l'y ait* égalité entre eux... Quant à mon « neveu Jeurat, surnommé de Bertry, je ne luy lègue qu'une « pension alimentaire de six cens livres de rente viagère qui « retournera après son décès à tous mes héritiers, pour des « raisons à moy connues. » Il lègue à son domestique fidèle, nommé Jean Perreau, une pension viagère de cinq cents livres, reversible sur la tête de sa femme sa vie durant; il leur laisse en outre « toute sa garde-robe, montres dont l'une « est d'or, épée damasquinée, couteau de chasse à poignée

« d'argent, tout son linge. » Il nomme pour son exécuteur testamentaire M. Duchesne, son petit-neveu, (il avait épousé une fille de M^{me} veuve de Beauvais), « étant, dit-il, plus instruit d'affaires que mes autres héritiers et dont je me flatte qu'ils seront tous contents et fort satisfaits... et je le charge qu'il ne soit vendu icy aucun de mes tableaux ni *desseins*, « désirant qu'ils soient transportés à Paris, pour les partager entre eux à l'amiable, et ensuite en disposeront comme « bon leur plaira. »

Il lègue à son exécuteur testamentaire deux de ses tableaux : *le Carnaval de Paris et l'Enlèvement des Filles (de joie)*. « Quant à ma sépulture, je le charge de me faire *entérer* « sans faste, et le plus simplement possible, préférant plutôt « donner aux pauvres de ma paroisse la somme de trois « cens livres, qu'il remettra entre les mains de M. le curé « de Saint-Louis, qu'il jugera le plus dans le besoin; ce sont « enfin et définitivement mes dernières volontés. — Fait à « Versailles, ce quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt- « quatre. Signé : Jeurat. »

Dans un premier codicille à la suite de ce testament, en date du 18 juin 1789, écrit et signé d'une main tremblante, il révoque, sans en dire le motif, le legs par lui ci-dessus fait aux pauvres de sa paroisse.

Dans un deuxième codicille, peu de temps avant sa mort, il prie M. Cuvillier, son ami, d'accepter le tableau de sa main, représentant son *atelier* avec ses élèves. Il ajoute : « Si « M. Cuvillier n'acceptait pas, ce tableau retournerait à sa « famille, ce qu'il ne désire pas, ce tableau étant le meilleur « qu'il aye fait dans ce genre. Ce sera le comble de ses « volontés. »

Enfin, dans un troisième codicille, il lègue à son domestique Perreau et à sa femme différents meubles et quatre couverts d'argent « pour témoigner à ces deux honnêtes gens « la reconnaissance des bons services qu'ils lui ont rendus « pendant toute sa vieillesse et ses différentes infirmités, « voulant qu'ils aient toujours présents (*sic*) des marques « sensibles de son attachement pour eux. »

Sauf les quelques fautes d'orthographe que nous avons soulignées et qui sont en grande partie celles de tous les hommes de son temps, le tout est parfaitement rédigé et d'une excellente écriture.

Peu de temps après sa mort, le 7 janvier 1790, la *Gazette nationale* (Moniteur universel) publia un article nécrologique sur E. Jeurat, qui ne nous apprend que très peu de chose sur sa vie; après avoir rappelé ses nombreux travaux et fait l'éloge de ses principaux tableaux, cet article ajoute : « Nous ne le connaissons plus que comme citoyen; et à ce titre, il n'y a pas d'éloges qui ne lui soient dus. Utile à la patrie, utile à la famille, dont l'attachement a fait son bonheur pendant tout le cours de sa vie, il ne s'était privé de la douceur d'être père que pour en remplir les fonctions envers ses parents, en leur sacrifiant le peu de fortune dont il jouissait, et en adoptant spécialement, dès leur bas-âge, deux neveux (N.-H. Jeurat de Bertry et E.-S. Jeurat l'aîné), à qui il a prodigué les marques les plus affectueuses de tendresse et de bienfaisance. Il s'était entouré, par ses mœurs douces et honnêtes, d'un cercle d'amis de tous les états, qu'il a eu la douleur de perdre successivement. Privé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans de l'exercice d'un art qui avait pour lui tant d'attraits, il a occupé les loisirs de sa vieillesse à composer des pièces fugitives pleines de gaieté, amusantes pour sa société, et consolantes pour lui dans des moments de privations et de souffrances. Il envisagea avec la tranquillité la plus philosophique, et en même temps la plus chrétienne, le dernier terme d'une vie laborieuse, toute consacrée à faire le bien. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, E. Jeurat mourut le 4 décembre 1789 à Versailles, dans un appartement faisant partie des bâtiments de la surintendance et situé dans l'aile qui fait retour sur la rue du Vieux-Versailles; la destination de ces lieux, que nous avons vus, est bien changée; c'est maintenant le petit séminaire de Versailles; cependant on y retrouve à peu près la même disposition que du temps de Jeurat : la cuisine est encore employée à cet usage, la salle à manger est un réfectoire et les pièces au-dessus, qui étaient la chambre à coucher et le salon, sont maintenant transformées en dortoirs.

L'inventaire de Jeurat, comme il est d'usage, eut lieu peu de jours après sa mort, par M. H. B., écuyer, avocat au Parlement, conseiller du roi, notaire à Paris, assisté pour la prisée de G.-S. Mabile, huissier vendeur de biens meubles

au Châtelet, à la requête et en présence de M. Henri-Gabriel Duchesne, conseiller du roi, contrôleur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris et garde des archives du clergé de France, son exécuteur testamentaire ; de Edme-Sébastien Jeurat l'aîné, membre de l'Académie des sciences et pensionnaire de l'École royale et militaire, demeurant à l'Observatoire ; de Nicolas-Henri Jeurat de Bertry, membre de l'Académie royale de peinture et pensionnaire de Sa Majesté, frères germains ; de dame Marguerite Jeurat, veuve du sieur Nicolas Richer, demeurant à Paris, rue Saint-Victor, représentée par Nicolas-François Richer, commis des fermes du roi, son fils ; de dame Marie-Jeanne Quatremère, veuve de M. Charles-André de Beauvais, garde des archives et chef du bureau de l'Agence du clergé, nièce de Jeurat ; de Nicolas-Marie Quatremère l'aîné, membre du collège de pharmacie et Jean-Baptiste-Gabriel Quatremère le jeune, négociant à Paris, neveux de Jeurat et enfants d'une de ses sœurs dont le prénom nous est inconnu ; des sieurs Pierre Héquet, marié à Marie-Angélique Quatremère, et Julien Hobey, époux de Marie-Nicole Quatremère, ses petites-nièces, par représentation de Henri Quatremère, son neveu, décédé, le même qui a signé l'acte de décès de Edme Jeurat. Ce dernier, qui avait épousé une fille de Sébastien Leclerc, célèbre graveur, est mort probablement sans enfants ; autrement nous les aurions vus figurer au nombre des héritiers.

Etienne Jeurat, au moment de sa mort, avait pour domestiques le nommé Jean Perreau, originaire de Vermenton, et sa femme ; il ne les oublia pas à ses derniers instants, ainsi que nous l'avons vu par son testament.

L'inventaire fut fait en présence de Louis-Jacques Durameau, professeur de l'Académie de peinture et garde des tableaux du roi, qui demeurait déjà à la surintendance en remplacement de E. Jeurat, qui n'était plus que garde honoraire. Cet inventaire nous fournit les indications suivantes :

La cave était peu garnie, elle ne contenait que *deux feuilletes de vin rouge de la petite Bourgogne* ; mais son appartement était plus somptueux ; nous y trouvons une console double en bois sculpté et doré, des meubles en palissandre et marqueterie à *cadrilla* (quadrille), un tric-trac en ébène et ses dames en ivoire, des glaces *bizottées*, une pendule en marbre du nom de *Amant* à Paris, un feu avec ornement en pyramide,

des bras de cheminée, quatre grands vases en porcelaine du Japon, un vase d'ambre, monté en forme d'aiguière, des tasses en laque et jonc des Indes, doublées en argent, des tasses à café et leurs soucoupes d'écaille, des coffrets dont un en bois des Indes, garni de fleurs en ivoire, des petits bronzes, des éventails, des chinoiseries, des objets en *beau-carreau* (bocaro), des dessins chinois, des boîtes contenant des coquilles, oiseaux, papillons, insectes, etc. ; une bibliothèque peu nombreuse et insignifiante, dont les principaux ouvrages étaient les dictionnaires de Bayle, Moreri et Trévoux ; peu de linge de ménage, *élimé et rapiécé, dit l'inventaire*, des chemises garnies de manchettes et jabots ; quelques hardes, entr'autres une cotte de prunelle, un habit de drap gris, un autre en ratine, une robe de chambre d'espagnolette grise et *deux perruques* ! une montre d'or de Gudin, gravée sur les bords, un couteau de chasse à poignée d'ébène garnie en argent, une épée à garde d'acier damasquinée d'or et poignée de fils d'argent doré. Ce qui nous surprend, c'est la quantité d'argenterie que l'on trouva et dont le poids était de 76 marcs, consistant en couverts, gobelets, plats, flambeaux, etc.

Jeaurat ayant prescrit par son testament que ses tableaux et dessins ne fussent pas vendus, mais partagés par ses héritiers, on les transporta au domicile de son exécuteur testamentaire, M. Duchesne, rue de l'Eperon à Paris, où ils furent inventoriés le 25 janvier 1790 de l'avis d'un sieur Remy, peintre de l'Académie de Saint-Luc, et souvent appelé à cette époque comme expert.

Parmi ces tableaux, nous en remarquons un de Paul Véronèse, représentant l'enlèvement d'Europe, deux esquisses de Van-der-Meulen, le beau portrait fait par Greuze, les tableaux peints par Jeaurat, partagés ou légués d'après son testament ; nous y voyons encore deux tableaux faisant pendants avec cette singulière désignation : « L'un, une femme qui va prendre un lavement ; l'autre, une femme qui vient de se laver les pieds ; » nous iguorons à qui ils sont échus.

Nous trouvons encore des tableaux de fruits et d'architecture, des marines, des dessins « *au bas desquels sont des vers de M. Jeaurat* ; » des études : un Homme qui rit, une jeune Fille qui dort ; des gravures de ses tableaux, des portraits de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, du prince de Galles,

de Massé et de Galloche (peintres); d'autres, de Jeurat et de ses frères, des dessins en portefeuille de Salvator-Rosa, Berghem, Verdier, etc.; des estampes, des eaux-fortes, des études, des calques, figures, paysages et vues de Rome, *faits en Italie par M. Jeurat*.

Nous nous sommes un peu étendu sur la désignation de ces objets copiés sur son inventaire, parce que beaucoup peuvent servir à caractériser le goût de Jeurat, ses habitudes et l'époque à laquelle il vivait.

Une partie seulement des effets mobiliers non légués fut vendue, le 3 février 1790, par l'huissier-priseur Mabille; les tableaux, les dessins et l'argenterie ayant été partagés par les héritiers.

Lorsque Jeurat mourut, on ne le croyait pas aussi riche qu'il était, on trouva d'abord dans son secrétaire une somme d'environ 39,000 francs, la plus grande partie en or, somme considérable pour le temps; ensuite plusieurs contrats de rentes à prendre sur les revenus du Roy, d'autres sur l'emprunt de 15 millions fait par le domaine de la ville de Paris, ainsi que sur les aides et gabelles, et enfin des créances sur divers particuliers, le tout pour un chiffre assez rond représentant environ 4,000 livres de rentes, plus un prêt de 12,000 livres fait antérieurement aux héritiers Quatremère, ses neveux. En effet, toutes ces sommes capitalisées, les 39,000 francs trouvés en espèces, la vente des objets non partagés, représentent bien, à quelque chose près, déduction faite de tous les frais, les 122,445 francs partagés par ses héritiers et sur lesquels le malheureux Jeurat de Bertry ne préleva qu'une modeste rente viagère de 600 francs, conformément au testament, et qu'il eut peut-être bien de la peine à toucher pendant nos troubles révolutionnaires.

En dehors de tous ces renseignements, qui ont bien quelque intérêt, nous n'avons pu recueillir, malgré de nombreuses recherches, que très peu de faits sur la vie de Jeurat et sur son caractère; il s'est peint, il est vrai, dans plusieurs de ses lettres et dans son testament; on a vu plus haut que les journaux du temps ont fait l'éloge de ses vertus; il ressort bien de tout cela que c'était un excellent homme, obligeant avec ses amis et surtout avec ses parents.

Il a laissé de très-bons souvenirs à Vermenton et faisait toujours du bien chaque fois qu'il y allait; il vivait grande-

ment et recevait sans doute beaucoup, car lorsqu'il venait avec sa voiture et ses gens, les habitants, peu habitués à la bonne chère de la capitale, disaient : « Ah ! voilà M. Jeurat « arrivé, il nous ramène la *chérentise* avec lui ; » ils entendaient par là, sans doute, que les dépenses auxquelles il se livrait faisaient enchérir les vivres. Nous tenons cette anecdote de madame veuve Richer, qui nous a encore raconté ce qui suit : Jeurat était grand partisan du célibat, au point que M. Richer, son petit-neveu, qui s'était marié fort jeune, avait été obligé de dissimuler son premier mariage jusqu'à la mort de son oncle pour ne pas encourir des remontrances qu'il redoutait sans doute très-fort et qui auraient pu avoir pour lui un résultat analogue à celui de son cousin Jeurat de Bertry. Ses deux autres neveux ne paraissent pas s'être engagés dans les liens matrimoniaux ; nous n'en trouvons la trace nulle part ; cependant on serait tenté de supposer que Jeurat de Bertry se mit en opposition avec les idées anti-conjugales de son oncle et que c'est peut-être à une incartade de cette nature qu'il dut d'être moins favorisé que les autres, et de n'avoir eu pour sa part que la pension alimentaire léguée par E. Jeurat, qui dit dans son testament : « pour des « raisons à moy connues. » Il résulte de tout cela que ce dernier, étant resté célibataire, et aussi très-probablement ses deux neveux, que le nom de Jeurat est complètement éteint.

Nous citerons encore, comme ayant quelque intérêt, la note suivante qui a été recueillie dans les papiers de Jeurat : c'est un billet daté de 1788, par lequel le sieur Pillon, administrateur du bureau de la charité des pauvres, a reconnu avoir reçu dudit Jeurat : une somme par lui due à la charité de Vermenton et *échue*, dit le billet, à la *Saint-André*, lors dernière.

Vermenton a voulu rendre un hommage mérité à la mémoire de Jeurat, en donnant son nom à une rue de la ville, aboutissant près de la mairie, à la suite d'une délibération prise en 1842, à l'occasion du plan arrêté par le Conseil municipal.

Nous avons fait pour Jeurat ce que des biographes ont fait pour Rétif de la Bretonne, né à quelques kilomètres de Vermenton ; il y a même dans les écrits de l'un et les peintures de l'autre une certaine analogie ; ils sont tous les deux

pénétrés de cet esprit Bourguignon dont Piron est en quelque sorte le type, et beaucoup de scènes écrites par Rétif, dans ses *Contemporaines*, auraient dû être reproduites sur la toile par Jeurat ; on retrouve les mêmes qualités, et souvent la même incorrection ; la comparaison s'arrête là, car sur la question des mœurs ils ne se ressemblaient nullement. Jeurat était observateur et c'est bien de lui qu'on pourrait dire qu'il était peintre de mœurs, car c'est un de ceux qui nous fait le mieux connaître, par ses tableaux, les usages du siècle dernier et c'est à cela qu'il devra peut-être de survivre à beaucoup de ses contemporains plus brillants que lui, mais dont les compositions ne nous révèlent rien sur le passé et n'ont pas le piquant qu'on remarque dans Jeurat. Ses Halles, ses Carrefours, le Déménagement d'un Peintre, l'Enlèvement des Filles de joie, et tant d'autres, nous font au moins connaître Paris à son époque ; plusieurs inscriptions, semées au hasard dans ses tableaux, sont même curieuses à consulter.

Une note manuscrite, qui existe sur une cote à la Bibliothèque Impériale, fait la mention suivante : « Ne pouvant plus peindre, il fit (Jeurat), à 85 ans, une comédie intitulée *l'Inquiet* et quelques pièces fugitives. » Ce renseignement et celui donné par la *Gazette Nationale* sont les seuls indices que nous ayons jusqu'à présent sur ses travaux littéraires, et il nous a été impossible, jusqu'à ce jour, d'en trouver la preuve, autrement que par des vers accompagnant quelques-uns de ses dessins (ainsi que le constate son inventaire) ; nous avons vainement consulté Brunet, Barbier, Quérard, Peignot, et le catalogue de la bibliothèque de Soleinne, nous n'avons rien trouvé qui puisse justifier le fait ci-dessus énoncé.

Voilà tout ce que nous avons pu jusqu'à présent recueillir sur Jeurat et sa famille ; nous bornerons là notre tâche, car une biographie n'est jamais complète, elle est toujours à refaire ; chaque jour des faits nouveaux se révèlent, des œuvres inconnues reviennent au grand jour, des lettres jusqu'alors inédites nous font connaître des choses ignorées jusque-là ; on croit tout savoir, ou avoir tout dit et c'est toujours à recommencer ; heureux si le public nous tient compte de nos bonnes intentions. Nous ne sommes ni un savant, ni un homme de lettres, mais un curieux qui se plaît à révéler le fruit de ses recherches. Si de nouveaux documents venaient à notre connaissance ou si des rectifications étaient nécessaires, nous

pourrions plus tard, si on goûte ce travail, faire un supplément à cette notice en y joignant la monographie complète des œuvres de Jeurat, qui reste à faire. Nous profiterons également de cette occasion pour donner sur les autres Jeurat, ceux qui se sont distingués, bien entendu, et surtout sur Jeurat de Bertry, si peu connu, les nouveaux détails que nous pourrions nous procurer.

SYLVAIN PUYCHEVRIER.

Vermenton, 20 septembre 1862.

NOTE (page 160.)— Cette date du 9 février au lieu du 8, qui contredit celle que tous les biographes ont acceptée jusqu'à présent, sera sans doute controversée ; nous nous bornerons pour toute réponse à transcrire l'extrait fait sur le registre de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et que nous devons à l'obligeance de M. Bellier de la Chavignerie : « Neufviesme febvrier mil six cent quatre-vingt-
« dix-neuf est né un fils du mariage de Nicolas Jeurat, marchand de
« vin, et de Marie Bourdillat de ceste paroisse, Fossés-Saint-Victor
« à la Tête-Noire et *le lendemain* a esté baptisé par moy prestre
« sousigné et nommé Estienne par Estienne Pion, fils d'Abraham
« Pion, bourgeois de Paris, et de Claire de Boulogne, son parein, et
« par Agnès Jucquehors, femme de Zacharie Martinet, orlogeur, sa
« marraine, sousignez avec le père de l'enfant. »